



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



25110717

Déposé au greffe du Tribunal de l'entreprise
de Liège au sein du greffe de l'entreprise

le

25/08/25

~~LOCHET~~

N° d'entreprise : **0534 742 192**

Nom

(en entier) : **AZUR EN ARDENNE**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société coopérative**

Adresse complète du siège : **rue de la Jastrée 31 - 6940 Barvaux-sur-Ourthe**

Objet de l'acte : Confirmation représentants permanents

Extrait du Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 27 juin 2025.

Afin de se mettre en conformité avec le Code des sociétés et des associations, l'assemblée prend note de la modification de l'identité des représentants permanents des ASBL suivantes qui la représentent, à savoir :

- ASBL VACANCES ARDENNES : Monsieur Gert TRUYENS en remplacement de Monsieur Mario Coppens, et ce à partir du 18 juin 2024.

- ASBL FAST : Madame Eugénie LEDOUX en remplacement de Monsieur Christian LOCHET, et ce à partir du 13 janvier 2025.

Les représentants permanents pour Azur en Ardenne sont donc :

- Pour l'ASBL VACANCES ARDENNES - Monsieur Gert TRUYENS
- Pour l'ASBL CGSLB MAISONS DE VACANCES - Madame Martine LEFEVRE
- Pour l'ASBL FAST - Madame Eugénie LEDOUX

Pour extrait conforme,
Gert TRUYENS,
représentant permanent de
VACANCES ARDENNES ASBL,
Administrateur

Déposée en même temps : copie certifiée conforme du procès-verbal du 27 juin 2025

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 02/09/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).